

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015

SOMMAIRE

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2015

1. Note préliminaire	4
2. Commentaires sur l'activité et les résultats	4
3. Principaux risques	6
4. Opérations avec des parties liées	6
5. Faits marquants de la période	6
6. Evènements postérieurs à la période	7
7. Perspectives 2015	7

II. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

Bilan actif	9
Bilan passif	10
Compte de résultat	11
Tableau des flux de trésorerie	13

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

A. Faits significatifs à la clôture	14
B. Evènements postérieurs à la clôture	14
C. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	14
D. Changement de méthode sur les comptes 2015	17
E. Analyse des principaux postes du bilan	17
E.1. Bilan actif	17
E.2. Bilan passif	21
F. Analyse des principaux postes du compte de résultat	23
F.1. Chiffre d'affaires	23
F.2. Effectif	23
F.3. Engagements reçus	24
F.4. Engagements donnés	24
G. Instruments financiers et risques de marché	24
H. Parties liées	25

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ
AU 30 JUIN 2015

1. Note préliminaire

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et au résultat opérationnel de la Société avec tous les états financiers sociaux de la Société, les notes annexées aux états financiers sociaux de la Société pour la période close le 31 décembre 2014 et toute autre information financière figurant dans le rapport financier annuel.

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les informations qui suivent contiennent également des éléments prévisionnels reposant sur des estimations concernant l'activité future d'Euofins-Cerep et qui pourraient se révéler significativement différents des résultats réels.

2. Commentaires sur l'activité et les résultats

Ainsi qu'indiqué en note préliminaire, la Société se place dans les conditions d'exemption de publication de comptes consolidés ; les comptes au 30 juin 2015, tels que publiés, sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Chiffre d'affaires social

Au 30 juin 2015, le chiffre d'affaires social s'établit à 10,62 millions d'euros contre 9,53 millions d'euros enregistrés en 2014, en progression de 11,5%

(K€)	30.06.15				30.06.14	
			Variation S1 2014/2015			
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	4 331	40,8%	69	1,6%	4 262	44,7%
<i>dont France</i>	1 429	13,5%	-24	-1,7%	1 453	15,3%
Amérique du Nord	5 406	50,9%	1 161	27,3%	4 245	44,6%
Asie	799	7,5%	-76	-8,7%	875	9,2%
Autres	87	0,8%	-60	-40,8%	147	1,5%
	10 623	100,0%	1 094	11,5%	9 529	100,0%

La progression du chiffre d'affaires est essentiellement due à une augmentation des ventes en Amérique du Nord, les autres étant quasiment à l'équilibre en comparaison.

Résultats de la Société

Résultat d'exploitation

Avec un chiffre d'affaires en progression de 1,09 million d'euros, le résultat d'exploitation du premier semestre 2015 progresse de 1,20 million d'euros et devient positif à 0,20 million d'euros contre une perte de 1,00 million d'euros au premier semestre 2014 (se reporter à la note d'introduction des commentaires sur l'activité).

Résultat financier

Le résultat financier au 30 juin 2015 est un gain de 0,30 million d'euros contre un gain de 0,08 million d'euros au premier semestre 2014, résultant d'une valorisation des devises favorable sur le 1^{er} semestre 2015.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif à 0,42 million d'euros contre un gain de 0,10 million d'euros au premier semestre 2014.

La perte 2015 rend compte de la constitution d'une provision complémentaire relative à l'ensemble immobilier détenu à Villebon-Sur-Yvette, d'un montant de 0,90 million d'euros, afin de constater la juste valeur de celui-ci. Sur le 1^{er} semestre 2014, une dotation pour perte sur sa filiale en Chine avait été constatée pour une valeur de 0,37 million d'euros.

Résultat net

Le résultat net de la Société s'établit à +0,29 million d'euros contre une perte de 0,56 million d'euros au 30 juin 2014.

Chiffres-clés

	30.06.2015	30.06.14	Variation	31.12.14
Chiffre d'affaires	10 623	9 529	11,5%	18 499
Résultat d'exploitation	+198	-1 000		-1 657
Résultat financier	+298	+78		+344
Résultat exceptionnel	-422	+98		+375
Résultat net	+290	-560		-495

Recherche et développement

Les frais R&D de la Société se sont élevés à 1,38 million d'euros au premier semestre 2015, contre 1,71 million d'euros enregistrés pour la même période en 2014, soit 13,0% du chiffre d'affaires.

Afin de répondre aux besoins de nos clients, les équipes de R&D d'Eurofins-Cerep ont concentré leurs efforts sur l'agencement d'une plateforme capable d'évaluer les propriétés d'absorption et de métabolisation des candidats médicament. Cette nouvelle plateforme adossée au service de pharmacologie déjà en place permettra d'offrir l'ensemble des services indispensables au dépôt d'une autorisation d'essai chez l'homme.

La collaboration avec l'université de Poitiers, entamée en 2013, a permis la mise en place d'un projet de recherche visant à développer notre expertise en épigénétique. Les recherches en cours contribuent à mieux cerner les mécanismes épigénétiques impliqués dans la transition épithélio mésoenchymateuse des cellules cancéreuses. Ces recherches ont également permis la mise en place de nouveaux outils tels que la PCR (Polymerase Chain Reaction) quantitative, et la cytométrie en flux couplée à l'utilisation de microsphères fluorescentes qui serviront au développement de nouvelles générations de tests de pharmacologie.

Trésorerie

La position de trésorerie de la Société (hors actions propres) s'élève à 0,63 million d'euros contre 2,10 millions d'euros au 30 juin 2014 et 2,75 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Cette baisse s'explique par des flux nets de trésorerie liés à l'activité négatifs de 1,71 million d'euros, dus au complément versé à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL d'un montant de 2,12 millions d'euros au titre du prêt accordé en 2013, et de flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement négatifs à 0,40 million d'euros.

Sur le 1^{er} semestre 2015, la variation nette de trésorerie est de -2,11 millions d'euros comparée au 31 décembre 2014, principalement expliquée par les prêts consentis et les investissements réalisés sur la période.

Principaux risques

Les principaux risques pour les six premiers mois de l'exercice 2015 sont présentés dans les comptes sociaux pour la période close le 30 juin 2015 (ci-après) et dans le rapport annuel 2014 du Groupe.

Les principaux risques pour les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux décrits dans les notes et le rapport ci-dessus mentionnés.

3. Opérations avec des parties liées

Les conventions avec les parties liées sont présentées dans les comptes sociaux semestriels pour la période close le 30 juin 2015.

- « INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1^{er} janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1^{er} janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1^{er} janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1^{er} janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1^{er} janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

4. Faits marquants de la période

Renouvellement des principaux contrats de service

Eurofins-Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services avec ses clients récurrents. De plus Eurofins-Cerep a signé un contrat de services avec l'un des dix leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique pour 2015.

Développement d'une nouvelle plateforme

Courant 1^{er} semestre 2015, Eurofins-Cerep a entrepris le développement d'une nouvelle plateforme ADME (*Absorption, Distribution, Métabolisme et Excretion*) sur son site de Celle L'Evescault afin de répondre à une demande croissante de clients européens. Celle-ci sera opérationnelle sur le 2^{ème} semestre 2015.

5. Evènements postérieurs à la période

Liquidation de la filiale Cerep Ltd. (Chine)

Les opérations de liquidation de la filiale Cerep Ltd sont en cours de finalisation. Depuis la fin de l'année 2014, nous avons dû faire face à des difficultés engendrées par des lenteurs administratives dues à la complexité d'application de la réglementation chinoise. Afin d'éviter que ne perdure la situation déficitaire de Cerep Ltd et par conséquent d'alourdir le déficit fiscal d'Eurofins-Cerep, nous avons décidé en date du 1^{er} septembre 2015 de consentir à cette dernière un abandon de créance pour le « Loan Agreement » de février 2013 et pour le net des créances inter-sociétés. En contrepartie, Cerep Ltd a cédé ses immobilisations (matériel informatique et équipement de laboratoire) à la société Eurofins-Cerep.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

Un compromis de vente a été signé le 29 septembre 2015 pour les locaux de Villebon-sur-Yvette. L'acheteur devant réaliser la condition suspensive liée à l'obtention d'un permis de construire, l'acte définitif pourrait être signé fin 2016.

6. Perspectives 2015

La Société enregistre une progression au premier semestre. La Société ne devrait pas perdre de contrat significatif au deuxième semestre, ainsi la bonne tendance du premier semestre devrait se confirmer au deuxième semestre.

Avec une équipe commerciale et marketing dont les moyens sont renforcés, les efforts de promotion de la plateforme des services s'accroîtront sur le deuxième semestre.

Le Conseil d'administration

II. COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

Bilan Actif (€)

	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 30.06.15	Net 30.06.14
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1 115	1 115	0	0
Autres immobilisations incorporelles	834	791	43	148
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 061	906	155	196
Installations techniques, outillage	5 848	4 462	1 386	1 077
Autres immobilisations corporelles	3 278	1 238	2 040	2 162
Immobilisations en cours	268	125	143	0
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Autres participations	1 859	1 859	0	0
Créances rattachées à des participations	666	651	15	636
Autres titres immobilisés				
Prêts	143	0	143	118
Autres immobilisations financières	525	103	422	556
Actif immobilisé	15 598	11 250	4 347	4 893
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	1 186	188	998	1 516
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	1 566	207	1 359	1 809
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	5 252	327	4 925	4 800
Autres créances	11 038	0	11 038	7 828
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 0)	0	0	0	1 603
Disponibilités	632	0	632	496
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	226	0	226	61
Actif circulant	19 900	722	19 178	18 113
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	0	0	0	3
Total général	35 498	11 972	23 525	23 009

Bilan Passif (K€)	30.06.15	30.06.14
Capital social ou individuel (dont versé : 3 784)	3 784	3 784
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 838	10 838
Réserve légale	315	315
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 776	-1 281
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	290	-561
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	13 451	13 095
Provisions pour risques		455
Provisions pour charges	4 827	4 653
Provisions pour risques et charges	4 827	5 108
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		21
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	85	85
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	447	413
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 180	1 391
Dettes fiscales et sociales	2 267	2 137
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	208	207
Autres dettes		467
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	57	73
Dettes	5 244	4 794
Ecart de conversion passif	3	12
Total général	23 525	23 009

Compte de Résultat Première partie (K€)

	France	Exportation	30.06.15	30.06.14
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens		23	23	24
Production vendue de services	4 331	6 269	10 600	9 505
Chiffre d'affaires net	4 331	6 292	10 623	9 529
Production stockée			-105	-111
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			90	38
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			176	227
Autres produits			1	1
Produits d'exploitation			10 785	9 684
Achats matières premières et autres approvisionnements			1 916	2 148
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			212	-67
Autres achats, charges externes			3 709	3 816
Impôts et taxes et versements assimilés			200	264
Salaires et traitements			2 736	2 739
Charges sociales			1 372	1 381
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			305	240
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			97	111
Pour risques et charges : dotations aux provisions			40	41
Autres charges			1	12
Charges d'exploitation			10 587	10 684
Résultat d'exploitation			198	-1 000

Compte de Résultat Deuxième partie (K€)

	30.06.15	30.06.14
Produits financiers de participations	37	20
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	14	59
Reprises sur provisions et transferts de charges		30
Différences positives de change	348	45
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	399	154
Dotations financières amortissements, provisions		2
Intérêts et charges assimilées		13
Différences négatives de change	101	61
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement		
Charges financières	101	76
Résultat financier	298	78
Résultat courant avant impôts	495	-921
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	471	465
Produits exceptionnels	502	465
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions	923	366
Charges exceptionnelles	924	367
Résultat exceptionnel	-422	98
Impôts sur les bénéfices	-216	-262
Total des produits	11 687	10 305
Total des charges	11 397	10 866
Bénéfice ou perte	290	-561

Tableau des flux de trésorerie (K€)

	30.06.15	30.06.14
Résultat net	290	-561
Amortissements et provisions	750	56
Plus ou moins values de cession		1
Marge brute d'autofinancement	1 040	-504
Variation des stocks	267	44
Variation des créances d'exploitation	364	1 383
Variation des créances hors exploitation	-2 288	-4 502
Variation des dettes d'exploitation	884	-530
Variation des dettes hors exploitation	-1 783	616
Charges et produits constatés d'avance	-90	107
Pertes et gains de change	-106	33
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 750	-2 849
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	-1 710	-3 353
Acquisition d'immobilisations	-456	-819
Acquisition d'immobilisations financières	55	48
Cession d'immobilisations		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-401	-771
Augmentation de capital		
Emission d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-3	-22
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-3	-22
Variation de trésorerie	-2 113	-4 146
Trésorerie à l'ouverture	2 745	6 246
Trésorerie à la clôture	632	2 100

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX CLOS LE 30 JUIN 2015

Le 28 octobre 2015, le Conseil d'administration d'Eurofins-Cerep a arrêté les états financiers sociaux semestriels au 30 juin 2015.

A. FAITS SIGNIFICATIFS A LA CLOTURE

Renouvellement des principaux contrats de service

Eurofins-Cerep a renouvelé ses principaux contrats de services avec ses clients récurrents. De plus, un contrat de services a été signé avec l'un des dix leaders de l'industrie pharmaceutique mondiale pour 2015.

Développement d'une nouvelle plate-forme

Courant 1^{er} semestre 2015, Eurofins-Cerep a entrepris le développement d'une nouvelle plate-forme ADME (*Absorption, Distribution, Métabolisme et Excrétion*) sur son site de Celle L'Evescault, afin de répondre à une demande croissante de clients européens. Celle-ci sera opérationnelle sur le 2^{ème} semestre 2015.

B. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Liquidation de la filiale Cerep Ltd. (Chine)

Les opérations de liquidation de la filiale Cerep Ltd sont en cours de finalisation. Depuis la fin de l'année 2014, nous avons dû faire face à des difficultés engendrées par des lenteurs administratives dues à la complexité d'application de la réglementation chinoise. Afin d'éviter que ne perdure la situation déficitaire de Cerep Ltd et par conséquent d'alourdir le déficit fiscal d'Eurofins-Cerep, nous avons décidé en date du 1^{er} septembre 2015 de consentir à cette dernière un abandon de créance pour le « Loan Agreement » de février 2013 et pour le net des créances inter-sociétés. En contrepartie, Cerep Ltd a cédé ses immobilisations (matériel informatique et équipement de laboratoire) à la société Eurofins-Cerep.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

Un compromis de vente a été signé le 29 septembre 2015 pour les locaux de Villebon-sur-Yvette. L'acheteur devant réaliser la condition suspensive liée à l'obtention d'un permis de construire, l'acte définitif pourrait être signé fin 2016.

C. RAPPEL DES PRINCIPES ET METHODES SIGNIFICATIFS APPLIQUES

C.1. PRINCIPES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

- | | |
|--|------------|
| . brevets, concessions, licences | 1 à 10 ans |
| . logiciels | 1 à 3 ans |
| . installations et agencements des constructions | 7 à 10 ans |
| . matériel et outillage | 3 à 7 ans |

. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets de développement de nouveaux tests, de nouveaux procédés et de BioPrint® a révélé qu'Eurofins-Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Eurofins-Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation.

La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

C.3. TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

C.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

C.5. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 30 juin.

C.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

C.7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société utilise des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

C.8. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Eurofins-Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche d'Eurofins-Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Eurofins-Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Eurofins-Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Le montant des subventions, aides et avances octroyées mais non encore versées sont comptabilisées en montants à recevoir au poste « autres créances » de l'actif du bilan.

C.9. PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

C.10. CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *pro rata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

C.11. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Eurofins-Cerep applique depuis le 01/01/2013 la recommandation n°2013-02 du 07 novembre 2013, à la place de la n°2003-r-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Eurofins-Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette des éléments suivants :

- . les écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont également enregistrés au passif,
- . juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

D. CHANGEMENT DE METHODE SUR LES COMPTES 2015

Néant

E. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

E.1 BILAN ACTIF

E.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Transferts	30.06.15
Valeurs brutes					
Brevets, licences	1 115	0	0	0	1 115
Autres immobilisations incorporelles	804	29	0	0	834
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0
Total	1 919	29	0	0	1 949
(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	30.06.15
Amortissements/Dépréciations					
Brevets, licences	1 115	0	0	0	1 115
Autres immobilisations incorporelles	718	72	0	0	791
Total	1 833	72	0	0	1 905

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est principalement due au renouvellement de contrats de licences informatiques et à l'acquisition de nouvelles licences.

E.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Transferts	30.06.15
Valeurs brutes					
Agencements des constructions	1 061	0	0	0	1 061
Matériel et outillage	5 580	268	0	0	5 848
Autres immobilisations corporelles	3 262	16	0	0	3 278
Immobilisations en cours	125	143	0	0	268
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total	10 028	427	0	0	10 455
(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	30.06.15
Amortissements/Dépréciations					
Agencements des constructions	881	25	0		906
Matériel et outillage	4 289	173	0		4462
Autres immobilisations corporelles	1 203	35	0		1238
Immobilisations en cours	125	0	0		125
Total	6 499	233	0	0	6731

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des équipements de laboratoire et du matériel informatique. Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignes cellulaires, Eurofins-Cerep a comptabilisé 2 270 K€ de lignes.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

A la clôture semestrielle, la dépréciation des lignes figure au bilan pour 344 K€.

E.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	01.01.15	30.06.15
Titres de la filiale Cerep Limited	1 859	1 859
Prêts à Cerep Limited	651	666
Dépôts et cautionnements	15	11
Prêt organisme effort construction	143	143
Actions propres	120	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	460	394
Total	3 248	3 193

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances faites à Cerep, Ltd.	666	666		
Prêt organisme effort construction	143			143
Autres immobilisations financières	525	257	268	
Total	1 334	923	268	143

Valeur des filiales

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises (12)	Etrangères (12)	Françaises (12)	Etrangères (12)
Valeur comptable des titres détenus (5)				
- brute :	0	1 859		
- nette :	0	0		
Montant des prêts et avances accordés (6)				
- brut :	0	666		
- net :	0	15		
Montant des cautions et avals donnés (7)				
Montant des dividendes encaissés (10)				

Cerep Ltd.

Le capital de la société est provisionné pour la valeur brute des titres.

Le prêt accordé en 2013 est provisionné à hauteur de 651 K€ correspondant à la valeur brute du prêt majorée des intérêts au 31 décembre 2014.

E.1.4.Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	1 186	188	998
Produits intermédiaires	1 566	207	1 359
Total	2 752	395	2 357

- Les matières premières sont des produits chimiques et des produits biologiques.
- Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.

E.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	5 252	4 966	287	-
Créances fiscales et sociales	1 057	1 057	-	-
Autres créances	9 981	4 481	5 500	-
Charges constatées d'avance	226	226	-	-
Total	16 516	10 729	5 787	-

Le montant des factures clients à établir est de 1 120 K€ au 30 juin 2015.

Les autres créances comprennent essentiellement le prêt consenti à Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl pour un montant de 9 517 K€.

E.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.15	Augmentation	Diminution	30.06.15
Immobilisations financières	2 613	0	0	2 613
Stocks matières & produits semi-finis	440	97	143	395
Clients	327	0	0	327
Total	3 381	97	143	3 335

Dépréciation des immobilisations financières

La provision sur les actions propres détenues par Eurofins-Cerep, déjà constatée à la clôture de l'exercice précédent pour un montant de 103 K€, est maintenue.

Dépréciation des stocks de matières et produits finis

Une dotation de 97 K€ et une reprise de 143 K€ ont été constatées sur les stocks de matières premières et produits semi-finis au 30 juin 2015.

Dépréciation clients

Au 30 juin 2015, la provision pour clients douteux et retards de paiements s'élève à 327 K€.

E.2. BILAN PASSIF

E.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 01.01.15	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 30.06.2015
Capital social	3 784						3 784
Prime d'émission	10 838						10 838
Réserve légale	315						315
Report à nouveau	-1 281	-495					-1 776
Résultat	-495	495				290	290
Subventions d'investissement	0						0
Total	13 161	-	-	-	-	290	13 451

E.2.2. Provisions

(K€)	Initial au 01.01.2015	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 30.06.2015
			Utilisées	Non Utilisées		
Ecart de change	-					-
Provisions pour risques	-	-	-			-
Enlèvement de déchets	-					-
Engagement de retraite	872	40				912
Litiges salariés et indemnités licenciement	127	23				150
Frais avocat litige	-					-
PSE 2010	-					-
Perte sur crédit-bail Villebon	3 336	900	471			3 765
Provisions pour charges	4 335	962	471	-	-	4 827
Total	4 335	963	471	-	-	4 827

(K€)	Initial au 01.01.2015	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 30.06.2015
			Utilisées	Non Utilisées		
Résultat d'exploitation		40				- 40
Résultat financier						-
Résultat exceptionnel		923	471			- 452
Total	0	963	471	-	-	492

Provision pour crédit-bail Villebon

En 2006, Eurofins-Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon-sur-Yvette.

En 2013, une provision complémentaire sur la partie crédit-bail immobilier avait été comptabilisée pour un montant de 1 270 K€.

Au 30 juin 2015, une nouvelle dotation a été comptabilisée pour 900 K€ sur la partie du capital du crédit-bail immobilier, afin de constater la juste valeur de l'ensemble. Sur le premier semestre, une reprise a été constatée pour un montant 471 K€ correspondant aux paiements en capital effectués.

Le montant de la provision au bilan est de 3 765 K€.

Autres provisions**Provision pour litiges**

Au 30 juin 2015, Eurofins-Cerep a des litiges en cours avec d'anciens salariés, pour lesquels elle a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Le montant en compte au bilan est de 151 K€.

E.2.3. État des dettes

Emprunt et dettes financières

Emprunts et Dettes Financières (K€)	Nominal	Solde au		Taux d'intérêt moyen pondéré	Particularités
		31.12.14	30.06.15		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- euro taux fixe	93	2	-	3.50%	
- banque créditrice et intérêts courus non échus		8	7		
Emprunts et dettes financières diverses					
- dépôt reçu	40	40	40	nul	
- aides remboursables à l'innovation	45	45	45	nul	
- avances remboursables	-	0	0	nul	
Total	178	95	92		

Echéancier des dettes :

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	-	-	-	-
Dettes financières diverses	85	85	-	-
Acomptes reçus sur commandes	447	447	-	-
Fournisseurs et rattachés	2 180	2 180	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 267	2 267	-	-
Dettes sur immobilisations	208	208	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	57	57	-	-
Total	5 244	5 244	-	-

F. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**F.1. CHIFFRE D'AFFAIRES**

F.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

Chiffre d'Affaires			Variations	
(K€)	30.06.14	30.06.15	Valeurs	%
Services	9 505	10 600	1 095	11.52%
Autres	24	23	-1	-4.17%
Total	9 529	10 623	1 094	11.48%

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des activités de services.

Les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage, les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint[®], les prestations de management facturées aux filiales sont comptabilisées en services.

Les ventes de « Produits semi-finis, membranes » sont comptabilisées en autres.

Au 30 juin 2015, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 927 K€.

F.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

(K€)	30.06.15		30.06.14		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	4 331	40,77%	4 262	44,73%	69	1,62%
<i>dont France</i>	<i>1 429</i>	<i>13,45%</i>	<i>1 453</i>	<i>15,25%</i>	<i>-24</i>	<i>-1,65%</i>
Amérique du Nord	5 406	50,89%	4 245	44,55%	1 161	27,35%
Asie	799	7,52%	875	9,18%	-76	-8,69%
Autres	87	0,82%	147	1,54%	-60	-40,82%
Total	10 623	100%	9 529	100%	1 094	11,48%

F.2. EFFECTIF

Personnel salarié (catégories)	30.06.15
Cadres	35
Techniciens	99
Employés	16
Total	150

L'effectif moyen au 30 juin 2015 est de 150 salariés.

F.3 ENGAGEMENTS RECUS

Aucun engagement n'est reçu par la Société au 30 juin 2015.

F.4 ENGAGEMENTS DONNES

Aucun nouvel engagement n'a été donné par la Société depuis la clôture des comptes 2013.

G. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque du taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Afin d'optimiser le coût financier global, lorsque le financement n'est pas contracté à taux fixe mais à taux variable, la Société met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ainsi au 30 juin 2015, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe, et 100% de la dette liée aux actifs destinés à être vendus à taux variable.

Des swaps ont été contractés simultanément à la signature des financements auxquels ils sont affectés, et début 2007 concernant l'avenant au contrat de crédit-bail mis enoyer en février 2007, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts.

Les swaps avaient une durée de 7 ans à compter de leur date de mise en place, la dernière échéance est intervenue en juillet 2014.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances.

L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Au cours du 1^{er} semestre 2015, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- trois plus importants partenaires commerciaux : 23%
- cinq plus importants partenaires commerciaux : 33%
- dix plus importants partenaires commerciaux : 48%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. La partie irrécouvrable reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

H. PARTIES LIEES

Au 30 juin 2015, Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL détient 89,12% du capital de la société Eurofins-Cerep.

Les conventions conclues au cours de la période avec des parties liées sont listées ci-après :

- « Intercompany Sales product AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « Intercompany Sales product AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « Intercompany Sales product AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

- « Intercompany Sales product AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.
- « Intercompany Sales product AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement.

Eurofins-Cerep

B.P. 30001
86600 – Celle l'Evescault
France
Tél. + 33 (0)5 49 89 30 00

fincom@cerep.fr
www.cerep.com

Code ISIN FR0012413771
NYSE Euronext Paris – Alternext